



CAHIER DES CHARGES POUR LA SOUS-TRAITANCE RELATIVE À L'EXPERTISE EXTERNE

Renforcer le rôle des instances de représentation du personnel et des organisations syndicales dans le cadre des restructurations (200607)

1. Généralités

La CES entend mener un projet en direction de ses organisations membres et des instances de représentation des travailleurs nationaux et transnationaux.

Ce projet repose sur deux objectifs essentiels :

1) Mieux comprendre comment les instances de représentation du personnel (comités d'entreprise européens et comités d'entreprise nationaux, les syndicats membres de la CES dans l'UE des 25 se situent au regard des restructurations par le biais d'une étude ;

2) Dégager une approche commune du mouvement syndical européen en la matière.

Ce projet devrait nous permettre d'identifier et de promouvoir sous la perspective syndicale des mesures relatives à la gestion de l'information, à la consultation et à la coopération dans le but d'aider à l'anticipation des changements et à la prévention ou au règlement des différends dans des contextes de restructurations, fusions et délocalisations.

Le projet se déroulera en 4 phases :

Phase 1 : Elaboration, diffusion d'une enquête et entretiens.

Phase 2 : Organisation de 3 séminaires décentralisés.

Phase 3 : Conférence finale.

Phase 4 : Publication et diffusion du rapport final qui sera également mis sur le site Web de la CES.

2. Objet du contrat

Employer un ou deux experts de la même société de prestations qui sera (ont) chargé(s) :

- d'élaborer l'enquête et en traiter les résultats ainsi que réaliser des entretiens avec des acteurs en France, Royaume-Uni, Hongrie, Allemagne, Espagne, Finlande, Pologne, Danemark et République Tchèque sur 3 journées.
- faire une synthèse des études et des débats au sein des 3 séminaires décentralisés.
- soutenir les discussions lors de la Conférence finale.
- participer à la conférence finale.
- collaborer à la rédaction du rapport final.

3. Tâches à exécuter par le contractant

3.1. Description des tâches

Le contractant devra spécifiquement :

- travailler en collaboration avec l'équipe de gestion du projet notamment dans le cadre du Comité de pilotage.
- proposer une grille d'analyse/questionnaire pour l'enquête et mener des entretiens dans 9 pays de l'UE sur les aspects suivants :
 - Dresser un état des lieux sur le thème des restructurations afin de mieux appréhender le phénomène, son ampleur et comment les représentants des travailleurs dans les instances de représentation du personnel et les militants des organisations syndicales réagissent.
 - Analyser le rôle réel ou potentiel de ces acteurs dans le cadre des restructurations? Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure ces acteurs jouent ou non un rôle de propositions et d'actions. * Y-a-t-il une approche commune des syndicats et des instances de représentation du personnel selon les cas étudiés ? * S'agit-il d'une approche de prévention ?
- traiter les résultats de l'enquête.
- faire une synthèse des études et des débats.
- collaborer à la rédaction du rapport final.

4. Compétences requises

Le contractant devra prouver :

- qu'il a une expérience dans le domaine syndical.
- qu'il a une expérience dans le domaine faisant l'objet du projet notamment en terme d'étude, d'expertise transnationale en matière de restructurations, de fusion et de délocalisations. Ces compétences sont essentielles pour mener à bien le projet..
- qu'il a les compétences linguistiques requises (français et anglais).
- qu'il est en mesure de travailler en équipe.

5. Calendrier et rapports

Les dates de remises des résultats des études et entretiens seront déterminés dans le cadre du comité de pilotage de l'action.

6. Paiements et contrat type

Le paiement sera effectué en deux versements :

1. un premier versement à la signature du contrat d'un montant de 30% du total ;
2. le solde, sur présentation de la facture globale.

7. Prix

Les conditions de rémunération du ou des experts retenus sont fixées dans le cadre du contrat avec la Commission européenne. En conséquence, ces conditions ne sont pas négociables et ne constituent pas un critère de sélection de l'offre. Pour cette action, il est prévu 48 jours de travail à 500 €/jour au total.

De plus et en dehors des frais d'honoraires, les conditions de transports et de séjours pour les entretiens dans les pays concernés (voir chapitre 2 du cahier des charges) sont les suivantes :

- transports : études et entretiens = $380 \times 1 \text{ personne} \times 9 \text{ voyages} = 3420 \text{ €}$
- séjours : études en entretiens = $150 \times 2 \text{ personnes} \times 27 \text{ jours} = 4050 \text{ €}$.

Les frais de transports et de séjours relatifs aux réunions des comités de pilotage et des séminaires et de la conférence finale sont pris en charge directement par la CES.

Les frais de déplacements et de séjours seront commandés et gérés directement par le service organisation de la CES.

8. Critères de sélection

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre représente le meilleur rapport qualité/prix, en prenant en considération les critères suivants :

- preuves de travaux antérieurs dans le domaine faisant l'objet du projet
- capacité de travailler en équipe ;
- capacité de travailler en anglais et en français ;
- disponibilité pour participer aux réunions du comité de pilotage, aux 3 séminaires décentralisés et à la Conférence finale.

9. Contenu et présentation de l'offre

L'offre, rédigée en langue française ou anglaise, devra comprendre les éléments suivants :

- une lettre officielle de demande ;
- un CV détaillé ;
- un budget en euros conformément aux règles de la Commission ;
- l'offre du demandeur spécifiant comment les objectifs de l'appel d'offre seront réalisés, la proposition doit contenir une description détaillée de la méthodologie et des modalités de mise en oeuvre des travaux ;
- une déclaration du sous-traitant par laquelle celui-ci accepte tout contrôle ou audit de la Commission auquel serait également soumis le bénéficiaire ;
- des informations sur l'expérience du sous-traitant en matière de tâches similaires.

10. Publication et conditions de l'appel d'offre

Le délai de réception des offres est de 20 jours à compter du 22 septembre, date de publication du présent appel d'offre sur le site Internet de la Confédération Européenne des Syndicats et envoyé à 5 prestataires éventuels.

L'appel d'offre sera publié le 22 septembre 2006 et les réponses devront parvenir avant 13 octobre 2006, par écrit à l'attention de Madame Maria Helena André.

Dans un souci de confidentialité, l'envoi de l'offre par l'expert devra être effectué sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées, l'enveloppe intérieure portant, en plus de l'indication du service destinataire comme indiqué ci-après la mention « **appel d'offres – à ne pas ouvrir par le service du courrier** ». Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront fermées à l'aide des bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

Une commission de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles sera composée. Un ou plusieurs membres de cette commission paraphent les documents prouvant la date et l'heure de l'envoi de chaque offre. Les membres de la commission signent le procès-verbal des offres reçues, qui identifie les offres conformes et qui motive les rejets pour non-conformité au regard des modalités de dépôt.

Ensuite un comité d'évaluation composé de trois personnes représentant des entités organisationnelles de la Confédération Européenne des Syndicats sans liens hiérarchiques entre elles, évalue les demandes de participation qui ont été identifiées comme conformes. Un procès-verbal d'évaluation et de classement des demandes de participation sera établi, daté et signé par tous les membres du comité d'évaluation. Il sera conservé aux fins de référence ultérieure.

Ce procès verbal comportera :

1. Le nom et l'adresse du pouvoir adjudicateur, l'objet et la valeur du marché ;
2. le nom des candidats exclus et les motifs de leur rejet ;
3. le nom des candidats retenus pour examen et la justification de leur choix ;
4. le nom du candidat proposé et la justification de ce choix au regard des critères de sélection ou d'attribution.

Le pouvoir adjudicateur prendra ensuite sa décision.

Tous les candidats doivent envoyer leur offre par lettre recommandée ou par remise en main propre à l'attention de Madame Maria Helena André, 200607: Bd du roi Albert II n° 5 – 1210 Bruxelles.

Pour les demandes transmises par recommandé, le cachet de la poste fera foi de la date d'expédition.

Pour les demandes transmises par service de courrier privé et les demandes remises en main propre, un reçu, signé par le service Courrier de la Confédération Européenne des Syndicats et portant le cachet de la date du dernier jour de présentation ou d'une date antérieure fera office d'accusé de réception (l'heure limite de dépôt est toujours fixé à 16 heures).

MHA/MM/JB/RB-21/09/2006